

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 35 (1978)

Heft: 7

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les classes de neige

Succès et efficacité

Notre enquête en Romandie

Un million deux cent mille francs pour le canton de Genève, deux cent quarante mille francs pour la ville de Lausanne: mieux que de longs discours, ces chiffres témoignent de l'effort consenti par nos autorités pour permettre aux écoliers de Suisse romande de bénéficier d'une semaine de ski à la montagne.

Touchant aussi bien le secteur primaire que le secondaire, les classes de neige et les camps de ski sont aujourd'hui entrés de plain-pied dans les programmes scolaires.

Sur l'ensemble du territoire genevois, plus de dix-huit mille écoliers en ont bénéficié l'an dernier.

A Lausanne ils furent près de deux mille cinq cents à se rendre, en compagnie de leurs maîtres, dans différentes stations de Suisse romande.

Si les cantons de Genève et de Vaud furent les premiers à manifester concrètement de l'intérêt pour le ski à l'école, Neuchâtel, Fribourg, Jura et Valais suivent le mouvement.

L'avance de Genève et Vaud s'explique aisément: la nécessité d'offrir à bon marché aux élèves la possibilité de s'adonner au plaisir du ski a paru plus urgente aux autorités et aux enseignants de ces deux cantons en raison surtout de leur éloignement des champs de neige. Les jeunes Valaisans, Fribourgeois ou Jurasien étant plus proches des pistes de ski, ce besoin de dépaysement est naturellement moins fortement ressenti dans ces régions.

Un dispositif efficace

Précurseur en la matière, Genève a mis sur pied, il y a quinze ans, une organisation unique en Suisse romande. Un dispositif très efficace permet en effet de coordonner l'ensemble des déplacements des classes en direction des pistes.

Pour les jeunes de notre canton, souligne M. Jacques Rufer, responsable du service des loisirs, une semaine à la montagne constitue une pause bienvenue dans un programme scolaire très chargé. Bien des enfants n'ont pas la possibilité de faire du ski en dehors des classes de neige. Cela explique le nombre, chaque année croissant, des demandes qui nous parviennent.

Rattaché au Département de l'instruction publique, le service des loisirs a pour tâche de réceptionner toutes les demandes émanant des enseignants. Ce service se charge ensuite d'effectuer les démarches nécessaires auprès des propriétaires de chalets. Dans un second temps il planifie l'occupation rationnelle d'une quarantaine de chalets situés dans les Alpes vaudoises et valaisannes.

Ce système a pour principal avantage de faciliter l'étalement des séjours à la montagne. L'enseignant n'a qu'à remplir un formulaire. Nous nous chargeons du reste, explique notre interlocuteur.

D'après les fiches que le service a à disposition, il semble bien que la majorité des classes primaires de 4e, 5e et 6e année souhaitent aujourd'hui pouvoir bénéficier d'un séjour à la montagne.

Le nombre des classes intéressées par la pratique du ski ne fait que croître chaque hiver, précise le secrétaire municipal de Bernex. Nous avons envoyé cette année plus de trois cents élèves sur les huit cents qui fréquentent nos écoles. Afin de couvrir certains frais annexes, la commune offre quatre cents francs par classe.

Les propriétaires

Face à l'afflux des demandes, plusieurs communes genevoises ont décidé de prendre les devants en faisant l'acquisition d'un chalet. C'est le cas, par exemple, du Grand-Saconnex et de Lancy. La commune du Grand-Saconnex est propriétaire d'un chalet à Château-d'Oex. Entièrement rénové il y a une année et demie, permettant d'héberger une quarantaine de personnes, ce chalet peut accueillir chaque hiver une dizaine de classes.

Les élèves de la commune bénéficient naturellement d'un droit de priorité, précise-t-on à la mairie. En plus de la subvention accordée par le canton, nous mettons à la disposition de la classe une somme forfaitaire de cent cinquante francs, destinée à couvrir certains frais annexes. Le reste du temps, nous louons notre chalet au service des loisirs cantonal afin d'en faire profiter le maximum d'enfants.

Même démarche à Lancy où la commune a acheté un chalet à Leysin il y a dix ans.

Face au succès obtenu par notre chalet, occupé en permanence tout au long de l'année par de nombreux habitants de la commune (membres de sociétés locales, clubs d'ânés, familles, etc.), la municipalité a décidé d'acquérir un second chalet à Gryon, remarque M. Valette, responsable des comptes de la commune. Nous pourrions l'exploiter à partir du mois d'avril.

Autre particularité genevoise, le prix du séjour à la montagne a été établi de façon uniforme par l'administration cantonale, qui procède à une péréquation dans l'octroi de ses subventions. Les tarifs sont les suivants: soixante-cinq francs pour les élèves des écoles primaires, septante francs pour ceux du cycle d'orientation et septante-cinq francs pour ceux du niveau secondaire supérieur.

Lausanne: un rôle pilote

Dans le canton de Vaud, l'autonomie communale est plus manifeste. Lausanne joue à cet égard un rôle moteur. Les jeunes Lausannois des éco-

les primaires ont la possibilité, dès 14 ans, de participer à des camps de ski. Ce séjour à la montagne dépend toutefois du bon vouloir du maître.

Entre janvier et mars, nonante classes primaires se sont rendues ou se rendront dans différentes stations vaudoises et valaisannes. Deux possibilités s'offrent aux maîtres de classe, pour organiser leur camp: ils peuvent soit se rendre avec leurs élèves, en Valais, dans le village de vacances de Fiesch, où la commune est actionnaire, soit choisir eux-mêmes une station.

La plupart penchent pour la deuxième solution et changent chaque année de station, souligne M. Lador, adjoint administratif du directeur des écoles lausannoises. L'organisation des camps débute déjà à la fin de l'été par l'engagement de cent cinquante moniteurs. La plupart ont suivi des cours «Jeunesse + Sport» et ont passé avec succès les examens. Ils sont donc parfaitement qualifiés pour encadrer les élèves.

Grâce à une organisation très développée, Lausanne se trouve également à l'avant-garde en matière d'équipement des élèves. Ceux qui ne disposent pas de leur propre matériel peuvent l'emprunter. La commune possède en effet quatre cents paires de ski et près de six cents paires de souliers. Une large partie de ce matériel est renouvelé chaque année.

Et l'on a même poussé plus loin le souci d'initier le maximum d'enfants et d'adolescents aux joies du ski puisqu'un service de prêts d'habits a été mis en place l'an dernier. Plusieurs villes de Suisse romande se proposent de suivre l'exemple lausannois.

Compte tenu de la subvention accordée par la ville, le prix d'un camp de cinq jours - auquel s'ajoute celui de l'abonnement collectif aux remontées mécaniques - avoisine les cent francs par élève.

Mais le chef-lieu n'est pas le seul à entreprendre un effort important. Dans les autres communes vaudoises la subvention est calculée, soit globalement, soit proportionnellement au nombre d'élèves skieurs. Quelques exemples: la commune de Rolle, dont les enfants se rendent à Champéry, Saint-Luc et Rougemont, accorde cinq francs par élève parallèlement au crédit octroyé dans le cadre du budget scolaire.

Moudon a débloqué un crédit de huit mille francs pour permettre aux classes primaires et secondaires de se rendre aux Mosses et aux Paccots.

Tout comme à Genève, certaines communes sont aussi propriétaires d'un chalet: c'est le cas notamment de Prilly qui possède un chalet à Gryon, de La Tour-de-Peilz qui a acquis, il y a plus de vingt ans déjà, un chalet aux Mosses, ainsi que Crissier et Chavannes-près-Renens, propriétaires d'un chalet à Morgins et aux Mosses.

La part du budget 1978 réservé à notre chalet des Mosses est de deux cent quatre-vingt-quatre mille francs, précise la municipalité de la commune de l'Ouest lausannois.

A Neuchâtel aussi

L'acquisition d'un chalet intéresse également plusieurs communes neuchâteloises.

Première à montrer la voie, la commune de Cor-tailod est depuis sept ans la principale action-naire d'un chalet situé aux Paccots et géré par une société de la région.

Ce chalet permet chaque hiver à cent cinquante élèves de 4e et 5e année primaire de faire du ski, précise le secrétaire municipal, cela nous coûte onze mille francs par an, dont cinq mille à titre d'amortissement du capital investi.

Jura et Valais: une manière différente

Dans le Jura et en Valais, la pratique du ski n'est pas non plus négligée par les autorités locales et par le corps enseignant. Mais étant donné la proximité des champs de neige, la préférence est logiquement accordée aux journées de ski du mercredi après-midi, ainsi qu'à la traditionnelle «semaine blanche» de congé, habituellement placée en période de Carnaval.

Signalons que la pratique du ski de fond est fortement encouragée dans de nombreuses communes jurassiennes. A Delémont, les subventions réservées au ski dans le budget scolaire 1977 furent respectivement de quinze mille francs pour le niveau primaire, quinze mille francs également pour le secondaire et cinq mille francs pour l'Ecole supérieure de commerce.

A Courrendlin, le budget communal prévoit mille cinq cents francs pour les camps de ski et camps d'été organisés pour quelque quatre-vingts élèves des classes primaires et secondaires.

L'endroit varie chaque année. Les élèves se rendent cette année dans le canton de Schwyz, remarque M. Chappatte, secrétaire communal de la localité.

Fribourg: cas par cas

Dans le canton de Fribourg, la mise sur pied d'un camp de ski dépend aussi, dans une large mesure, de la proximité des pistes. A Romont, on organise uniquement deux à trois journées de ski par hiver. A Treyvaux, grâce à l'appui financier de la société de gymnastique, on a loué le chalet du Ski-Club local à Bellegarde. Soixante gosses ont ainsi eu la possibilité de skier et de vivre en communauté durant l'espace de trois jours. Cette première expérience sera renouvelée et étendue. La grande majorité des enfants et des parents se déclarent satisfaits.

A Estavayer, la dernière semaine de janvier est consacrée à la pratique du ski de fond. Le coût est de soixante francs par élève. Les écoliers qui vont skier aux Paccots ou au lac Noir rentrent tous les soirs chez eux. Depuis cinq ans, les élèves des classes primaires de 4e et 5e année séjournent à tour de rôle pendant quatre jours à Bellegarde.

A Marly, de la 1re à la 4e année primaire, les enfants bénéficient d'une à deux journées de ski par hiver, nous précise M. François Favre, directeur des écoles primaires et secondaires.

Depuis cinq ans, un camp de ski est organisé à la cabane militaire du Gurnigel pour les élèves de 5e (3 jours) et 6e année (5 jours).

Le séjour revient à quatre-vingts francs par élève pour les cinq jours. A cette somme s'ajoutent environ vingt francs pour les remontées mécaniques.

Au niveau secondaire, le ski reste facultatif. Les élèves peuvent choisir la discipline qu'ils désirent pratiquer pendant une semaine, dans le cadre des activités sportives (ski, natation, alpinisme, canoë, etc.) organisées et subventionnées par «Jeunesse + Sport». Quelque deux cents adolescents optent chaque année pour le ski.

Pour la commune de Marly, tous frais compris, une semaine de ski revient environ à vingt-quatre mille francs au niveau secondaire (deux cents participants) et quatorze mille francs au niveau primaire (cent participants) – poursuit notre interlocuteur – nous touchons de la commune une subvention se situant entre deux mille et trois mille francs suivant le nombre des participants aux camps.

par Jean-Claude Meier

«L'Echo illustré», Genève

Services de sauvetage et de pistes reconnus

La Fédération suisse de ski rappelle aux skieurs que dans un grand nombre de stations de sports d'hiver, il existe des services de pistes et de sauvetage qui font un excellent travail. Au total, 161 de ces stations possèdent de tels services reconnus par la FSS. Les patrouilleurs de ces derniers portent l'anorak orange officiel muni de l'insigne FSS. Ceux qui sont spécialement formés et soumis à des épreuves lors de cours centraux portent en outre l'insigne en email «Patrouilleur officiel». FSS

Communauté de travail LLL/FSS

L'énorme essor du ski de fond et de randonnée au cours des dix dernières années ne s'est pas produit par hasard. Sous la coordination de la Fédération suisse de ski, les institutions suivantes participent aujourd'hui à la Communauté de travail LLL/FSS: Fédération suisse de ski (FSS), Comité d'action pour l'encouragement du ski de fond et de randonnée, Société suisse de médecine des sports, Association suisse de tourisme pédestre (ASTP), Association des Compagnies suisses d'assurances et les partenaires contractants LLL des firmes intéressées de l'industrie des articles de sport. FSS

Attention aux règles de conduite de la FIS!

Les dix règles de conduite du skieur que la Fédération internationale de ski (FIS) a établies pour une circulation sans problèmes sur les pistes de ski sont de plus en plus correctement observées. Néanmoins, deux d'entre elles sont encore toujours quelque peu négligées et sont souvent à l'origine d'accidents, nous voulons parler du dépassement et de l'entrée sur piste. Donc attention: lors d'un dépassement, veiller à laisser un espace latéral assez large par rapport au skieur plus lent et pour l'entrée sur une piste, par exemple, après un arrêt, ne pas oublier de jeter un coup d'oeil en amont et de côté pour être sûr de n'être un danger pour aucun autre skieur. FSS

Fédérations OPA à Zermatt

Sur proposition de la Suisse, la Conférence des Présidents de l'OPA (Organisation des pays alpins) de l'automne dernier à Bâle, avait décidé qu'à l'avenir des rencontres devraient être organisées par roulement pour échanges d'idées et d'expériences, entre les secrétariats des fédérations OPA. La première de ces rencontres aura lieu du 7 au 9 avril 1978 à Zermatt. Seront de la partie des représentants des fédérations nationales de ski d'Allemagne fédérale, d'Autriche, de France, d'Italie, du Liechtenstein, de Yougoslavie et de Suisse, d'Espagne qui est membre observateur à l'OPA, ainsi que des délégués de la FIS. FSS

Des contrôles plus sévères?

Des possibilités pour la prévention des accidents sur les pistes de ski: Au contraire de ce qui se passe dans nos régions de ski, les skieurs sont sévèrement contrôlés aux USA, plus particulièrement dans l'Etat du Colorado. En même temps que le contrôle des cartes, la présence de courroies de sécurité ou de ski-stoppers est soigneusement examinée et sans l'un ou l'autre de ces équipements, l'autorisation de monter n'est pas donnée! Une très grande attention est également portée au comportement sur les pistes de ski. FSS

La Suisse – le pays du ski nordique!

En tant qu'action sportive, LLL/FSS (Lattes légères, longévité/Fédération suisse de ski) a certainement connu l'un des plus grands succès au cours de ces dernières années: depuis l'hiver 1968/69, des milliers de suisses ont découvert le ski nordique comme sport idéal pour la bonne condition physique. Dans les années à venir, l'action LLL/FSS tendra à enthousiasmer également les touristes et à faire de la Suisse le pays du ski nordique. FSS